

Rapporteur : Philippe LOREC
Commission : Finances et Affaires Générales
Service : Finances

Objet : Examen du budget primitif de l'exercice 2016

Il est proposé d'examiner le projet de budget primitif 2016 de la ville, équilibré en dépenses et recettes.

A/ Synthèse générale du budget par section :

Le budget global de la Ville s'élève à 46,6 millions d'euros dont 70% concernent la section de fonctionnement et 30% la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 32,8 millions d'euros et la section d'investissement est équilibrée à 13,9 millions d'euros, y compris résultats reportés de N-1 et restes à réaliser (en dépenses et en recettes) de l'exercice 2015.

Section de Fonctionnement	
Section d' Investissement	
Total du BP 2016	

Le budget 2016 est équilibré grâce à un résultat de fonctionnement excédentaire à fin 2015 qui s'élève à **3 262 309,60 €** , une partie de cet excédent couvrant le besoin de financement (**1 433 440,51 €**) affectée à l'article "1068" en recettes d'investissement et le reliquat de résultat restant donc en section de fonctionnement pour **1 828 869,09 €** .

Suite à la création de deux nouveaux territoires au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, qui remplace la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB), l'ordonnance financière et fiscale du 9 décembre 2015 prévoit un versement de recettes à la Ville concernant la dotation compensation "part salaire" des communes ex-CAHB et la fiscalité des ménages anciennement perçue par la CAHB, mais cette somme doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert ainsi d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent en dépenses et en recettes à la fois pour **4 873 k€**.

La section d'investissement est équilibrée grâce à :

- un solde excédentaire de 2015 reporté qui s'élève à **755 285,04 €**,
- l'affectation capitalisée en provenance de la section de fonctionnement pour **1 433 440,51 €**,
- un emprunt s'élevant à environ **4 millions €** nécessaire pour financer les nouveaux projets,
- un prélèvement de la section de fonctionnement pour **1 305 363 €**.

VILLE

FONCTIONNEMENT

Crédits inscrits au BP2016
dont subvention au CCAS
dont subvention à la CDE
dont versement vers le FCCT
Restes à réaliser de N-1
avec le prélèvement du FCT vers l'INV

_____	_____	_____
-------	-------	-------

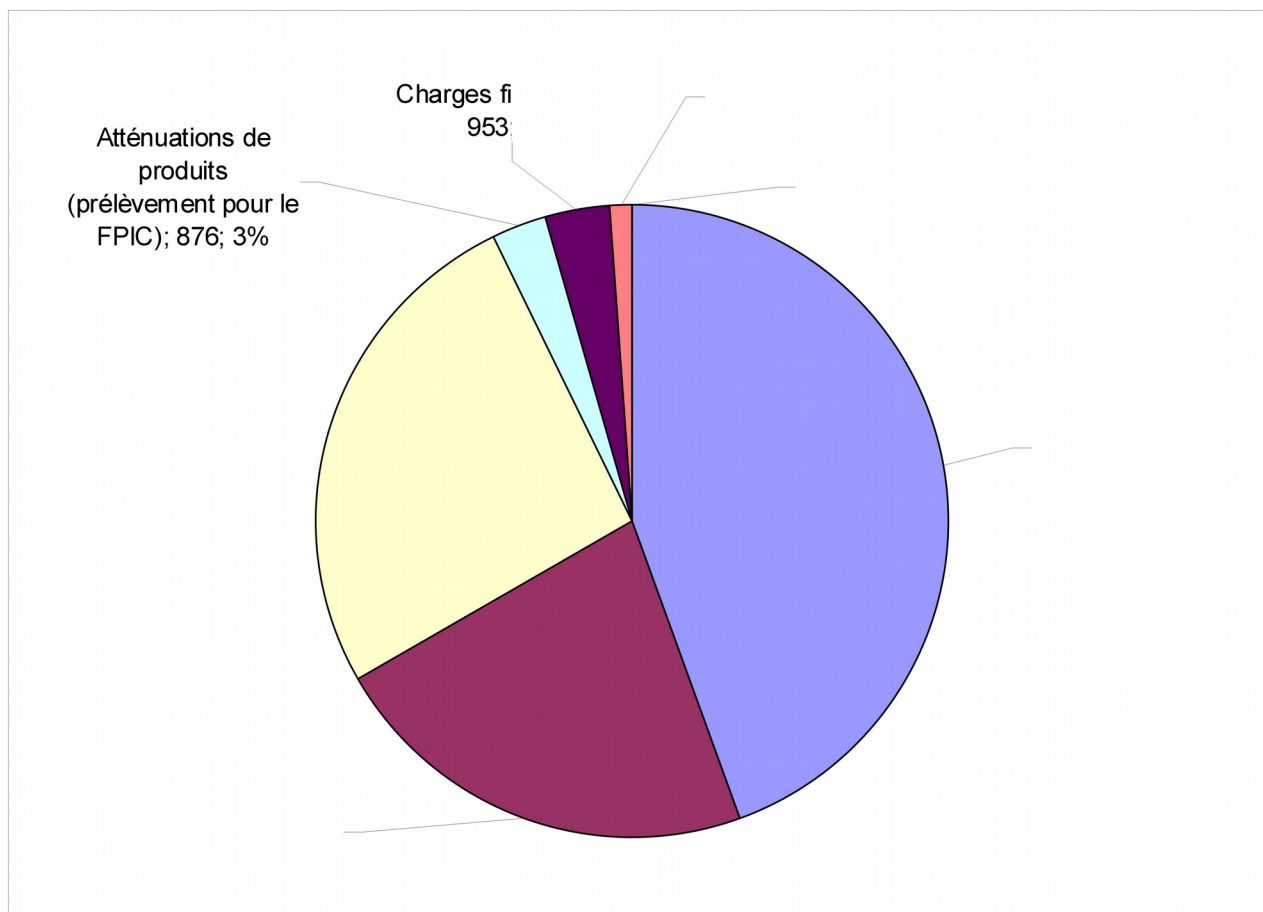
B/ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 32 837 k€.

Les dépenses sont constituées principalement par :

- les frais de personnel qui représentent 13 315 k€ sont en hausse de 3% environ en raison de l'évolution des taux des cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale, de l'augmentation du SMIC et du glissement vieillesse technicité (GVT)
- les charges à caractère général s'élèvent à 6 631k€ mais elles comprennent une dépense de 1 210 k€ correspondant aux recettes de la régie unique qui doivent être reversées à la Caisse des écoles, les charges à caractère général s'élèvent donc en réalité à 5 420 k€ (dépenses de fluides, d'énergie, de maintenance/entretien/réparation/nettoyage, prestations de services ...),
- les autres charges de gestion courante (hors reversement vers le fonds FCCT *) représentent 2 778 k€ : la Ville verse une subvention d'équilibre totale de 1 369 k€ : à la Caisse des Ecoles pour 945k€ et au CCAS pour 424 k€, ainsi qu'aux associations pour un million d'euros environ,
- le prélèvement par l'Etat pour le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) qui augmente de 157k€, passant de 566 k€ à 723 k€,
- les charges financières, en baisse par rapport à 2015, s'élevant à 953 k€.

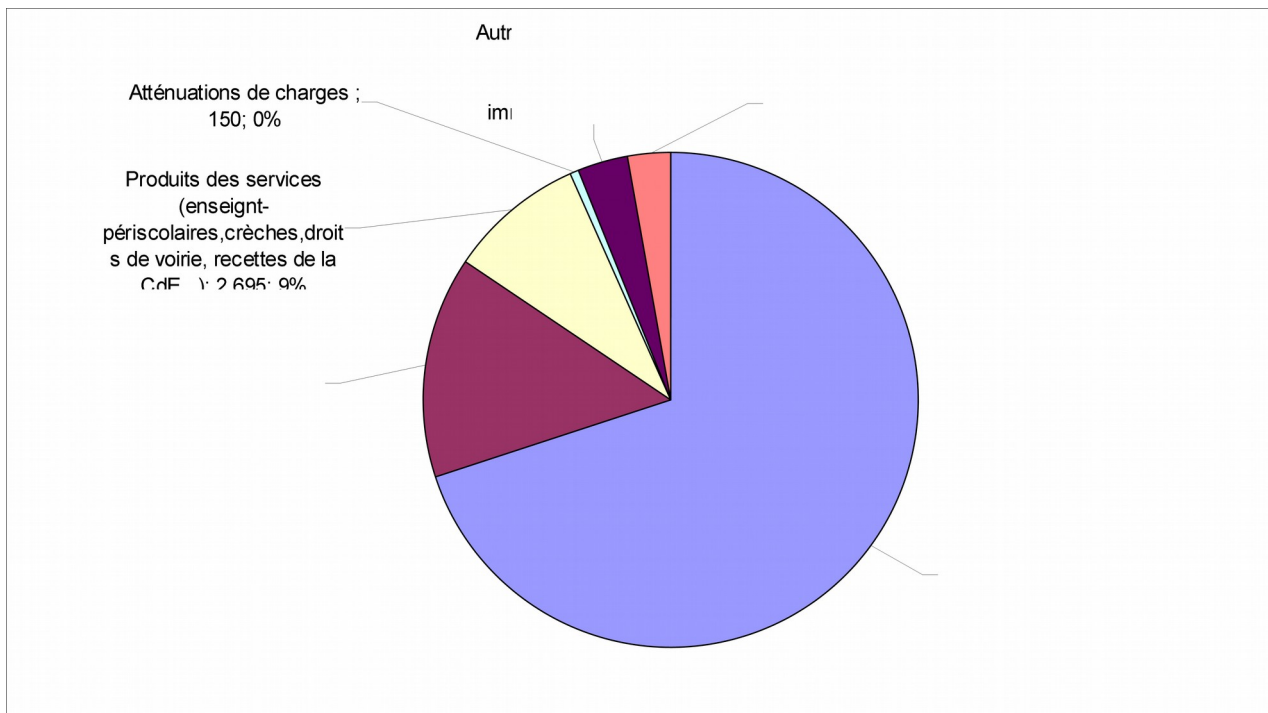
* Suite à la création au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, qui remplace la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB), la Ville reçoit en recettes la dotation compensation "part salaire" des communes ex-CAHB et la fiscalité des ménages anciennement perçue par la CAHB, mais cette somme de **4 873 k€** doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris, au chapitre 65 Autres dépenses de gestion courante.



Les recettes de fonctionnement (32 837 k€) comprennent principalement :

- les impôts et taxes pour un total de 21 642 k€ mais les produits des contributions directes de la Ville sont estimées à 13 113 k€, sans augmentation des taux d'impôts mais en prenant comme hypothèse une hausse de +2,5% des bases fiscales (au vu des livraisons de nouveaux logements dans la commune et de la hausse forfaitaire des bases de 1,0% de la LF Loi de Finances 2016), le reste des produits fiscaux provient de l'ex-CAHB pour 3 748 k€ mais cette somme est reversée au nouveau territoire Vallée Sud Grand Paris,
- une autre nouvelle recette s'élevant à 1 125 k€ est perçue par la Ville dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) mais cette somme sera reversée au fonds FCCT pour le territoire Vallée Sud Grand Paris (opération blanche également),
- l'attribution de compensation annuelle de l'intercommunalité reste identique aux années passées soit 1 832 k€ de recettes,
- les taxes de droits de mutation sont estimées à 1 400 k€ au budget 2016 en raison de la hausse du nombre de transactions immobilières,
- la DGF -dotation globale de fonctionnement- en baisse de 576 k€ par rapport à 2015 passant de 3 147 k€ à 2 571 k€ . Pour rappel , la DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Depuis 2014, la Ville a perdu 1 296 k€ de dotation de l'état,
- les produits des services s'élèvent à 2 695 k€, (affaires scolaires, périscolaires, crèches...) y compris les recettes de la Caisse des écoles mais c'est 1 485 k€ hors recettes de la Caisse des écoles,
- les autres produits de gestion courante 1069 k€ comprennent essentiellement les revenus de locations des salles & immeubles, les redevances de stationnement, de la DSP du marché couvert,
- les recettes exceptionnelles sont constituées principalement des acomptes de résultats de la part de la SEM92 suite aux créations des ZAC, 850 k€ en 2016 (1800 k€ en 2015)

Grâce au report sur 2016 d'une partie du résultat excédentaire de 2015 (1 829 k€) et de ces recettes exceptionnelles, un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est possible pour 1 305 k€ , cela représente l'autofinancement prévisionnel 2016.



C/ La section d'investissement

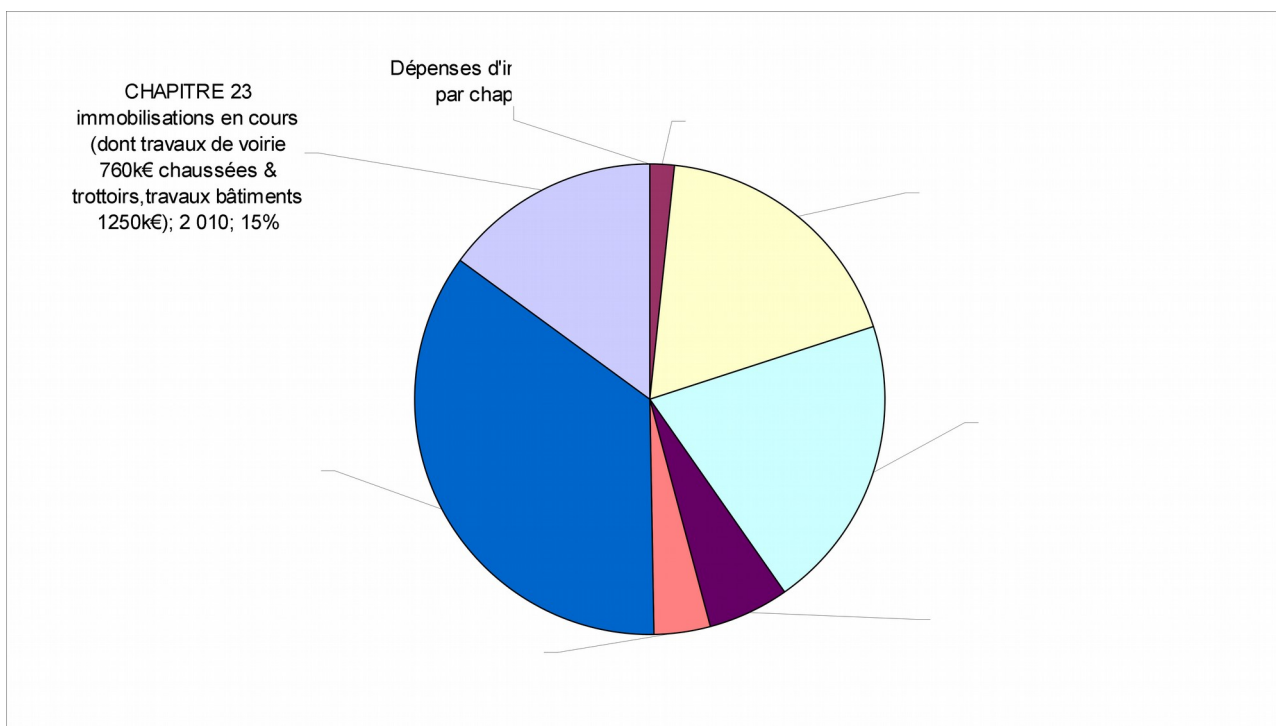
La section d'investissement est équilibrée à hauteur de **13 881,5 k€**.

Dans la partie Dépenses:

Le remboursement du capital s'élève à 2 683 k€.

Les nouveaux investissements inscrits au budget 2016 par chapitre s'élèvent à **8 018 k€**.

Dépenses d'équipement par	
CHAPITRE 20 immobilisations incc (frais d'études urbanisme 147k€ et services tec groupe scolaire Faiencerie, projet CAEL ,projet sa Stop&work,études de voirie 255k€, études de n	
CHAPITRE 204 subventions d'équipen (dont subv surcharge foncière pour Domaxis, Hal)	



Dans la partie recettes:

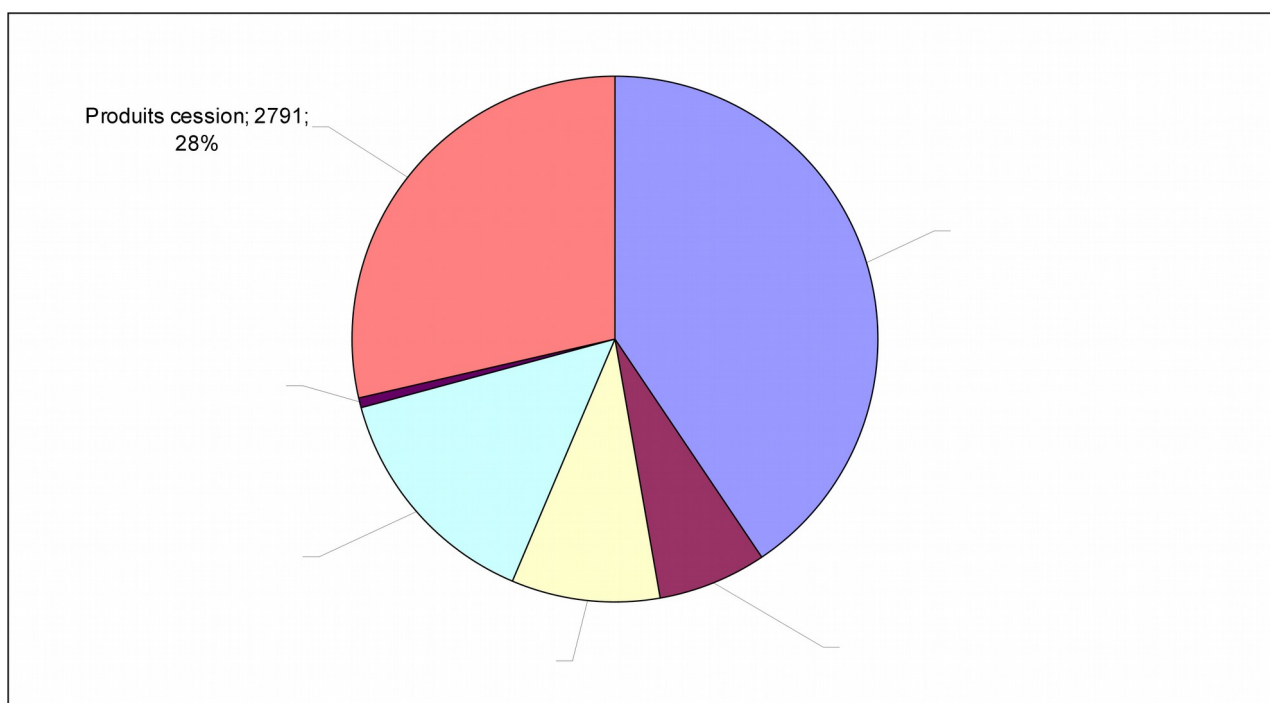
Le FCTVA (fonds de compensation sur la taxe valeur ajoutée, versé par l'Etat) est estimé à 710 k€. Son taux de remboursement passe de 15,761 à 16,404% à partir de 2016.

Les subventions d'investissement sont estimées à 385 k€ dont :

- 200 k€ pour les travaux d'aménagement et de restructuration de l'ancienne bibliothèque en espace de travail collaboratif,
- 125 k€ de contraventions de police

Il est budgété des produits de cession pour 2 791 k€ dont :

- la cession d'un logement situé au 5, rue René Roedel,
- la cession du 20, rue Ravon
- la cession de l'ensemble immobilier, avenue Gallois



Le budget en investissement est équilibré grâce à :

- l'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement de n-1 (article 1068 pour 1 433 k€) qui sert à couvrir le besoin de financement fin 2015,
- d'un prélèvement supplémentaire de 1 305 k€ provenant de la section de fonctionnement afin de financer une partie des nouveaux projets de 2016,
- du résultat 2015 reporté sur 2016 pour 755 k€,
- un emprunt d'équilibre d'environ 4 millions d'euros qui est nécessaire pour financer toutes les dépenses d'investissement y compris les restes à réaliser de 2015 reportés sur le budget 2016.

Les restes à réaliser

Le solde net des restes à réaliser de 2015 (qui seront reportés sur 2016) s'élève à - 2 189 k€.

Les principales dépenses qui sont reportées concernent :

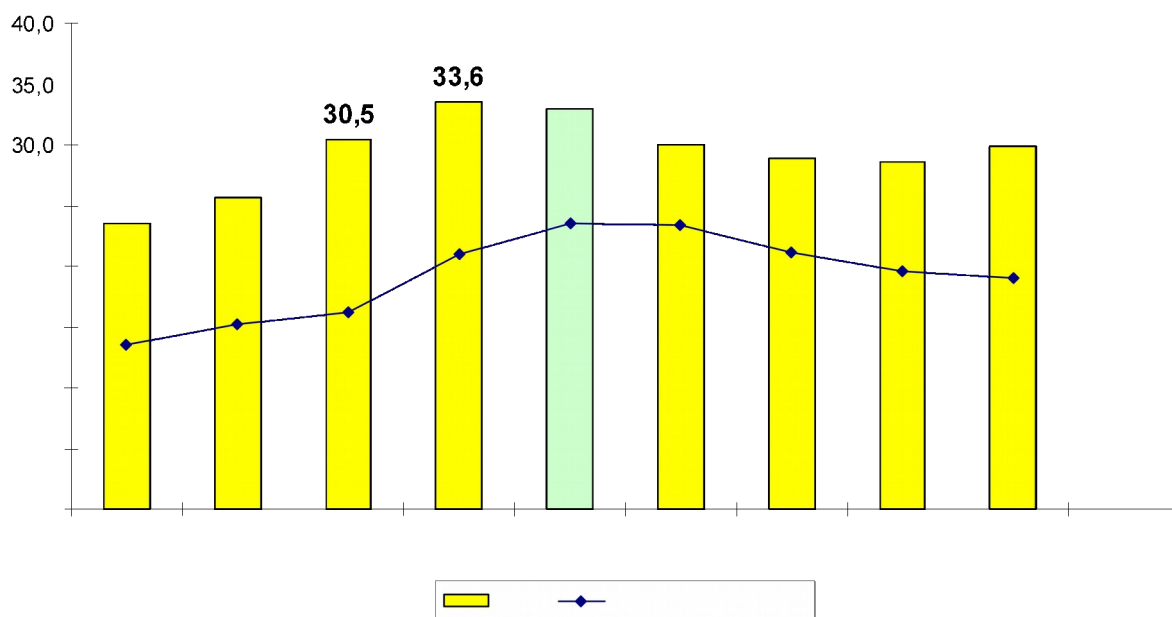
- la médiathèque : 388 k€
- l'école République : 268 k€

- la voirie (travaux d'enfouissement, d'éclairage public, travaux d'aménagement du square Carnot) et le centre technique municipal : 917 k€
- les équipements sportifs : 226 k€
- les écoles et les crèches : 110 k€

Les recettes reportées concernent des subventions pour la médiathèque: 274 k€

L'endettement global de la Ville passerait de 28 594 k€ à 29 878 k€ en 2016.

Evolution de la Dette (31/12) et de:
(en millions d'euro)



Ainsi, il est proposé à la commission d'examiner le budget primitif 2016 de la Ville.